



Association Les Légrémis Gluiras

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES LÉGRÉMIS le 8 FÉVRIER 2025 à 17 HEURES.

Le Président appelle les membres du conseil d'administration en charge des cotisations, de l'émargement et des procurations et constate la présence de 36 membres à jour de leur cotisation et de 13 procurations en bonne et due forme. 49 adhérents sont donc présents ou valablement représentés sur 66 adhérents de l'association. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Il indique aux adhérents que le programme de rando 2025, les indications sur le séjour dans le Vaucluse, le détail des comptes annuels 2024 et le budget 2025 sont à leur disposition en format papier.

1/RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT MORAL :

Le Président présente le rapport moral tandis que les principaux événements de l'année 2024 sont présentés sous forme de diaporamas et films commentés par Régine.

Un point sur la fréquentation du blog est effectué par Yves.

Le président ouvre la discussion sur ce rapport moral, un débat s'ouvre sur la pertinence de financer la réfection d'un mur privé. Il est répondu que sans ces aménagements, la circulation des randonneurs et traileurs sur ce bout de boucle référencé ne se serait plus faite en sécurité et nous aurait contraints à la fermer.

Soumis aux voix, ce rapport moral et ce rapport d'activité est adopté à l'unanimité moins une voix.

2/ RAPPORT FINANCIER :

En l'absence de la trésorière en titre excusée pour maladie, le président présente les comptes de l'exercice 2024.

L'exercice 2024 se solde par un résultat courant de 5 319 € (5 824 € en 2023), diminué d'un résultat exceptionnel de -2 802 € lié aux gros travaux engagés cette année aux murs du hameau du Bois et de la passerelle du ruisseau de Rioufol sous Magny. Le résultat de cet exercice est donc de 2 517 €.

Chaque activité est bénéficiaire : Randonnées : + 260 €,

Ronde des Fours : + 3 489 €,

Trail : + 1 570 €.

La trésorerie de l'Association est de + 20 728 € en progression de 2 869 €.

Après une nouvelle discussion sur la pertinence de l'intervention financière d'une association pour sécuriser un chemin public, mais qui relève de la responsabilité d'une personne privée, ce rapport financier est soumis au vote et adopté à l'unanimité moins une voix.

3/ PERSPECTIVES 2025 ET BUDGET 2025 :

Le président présente les perspectives 2025 dans un rapport joint en annexe.

Le budget soumis au vote des adhérents tient compte du contexte de crise que traverse l'association. Il se traduit par les choix suivants :

- * Un budget présenté à l'équilibre comme chaque année.
- * Un nombre d'adhérents anticipé à la baisse. (50/66)
- * Une cotisation inchangée stable à 15 euros.
- * Sans Trail conformément au vote du conseil d'administration du 13 Novembre 2024.
- * Une fréquentation de la Ronde des Fours de 500 personnes à 9 €/personne.
- * Des subventions publiques en forte baisse (600 € / 2 700 €) spécifiques au Trail.

- * Une nouvelle répartition des charges fixes entre les activités restantes (85% Ronde des Fours, 15% randonnées).
- * La nécessité de recettes supplémentaires en prenant en charge comme les autres associations du village, la tenue d'une buvette sur le marché d'été.
- * En dégageant une enveloppe financière pour les gros travaux d'intérêt général dont le choix sera laissé à l'équipe qui prendra la relève.

Ce budget ainsi que les perspectives tracées par le Président sont soumis à la discussion de l'assemblée.

Une question porte sur les raisons qui ont conduit le conseil à décider du tarif de 9 euros pour la Ronde des Fours. Il est répondu que ce tarif contribue à l'équilibre de ce budget, et qu'en parallèle, beaucoup d'animations autrefois payantes sont devenues gratuites et ouvertes à tous : Farrasses, Rando nocturne, Randos à thème...

Soumises au vote ces perspectives et ce projet de budget 2025 est adopté à l'unanimité moins 3 voix.

4/ RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Président rappelle à l'assemblée les règles définies par les statuts.

Le conseil est composé de 12 membres maxi ce qui était le cas en début d'exercice et de 6 membres minimum.

Par décision du conseil d'administration du 13 Novembre 2024, il a été décidé d'accepter les candidatures jusqu'au jour de l'assemblée.

Conformément aux statuts, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur un vote à bulletin secret en cas de candidatures supérieures au nombre de postes à pourvoir et sur un vote à main levée dans le cas inverse.

Soumise au vote cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président présente à l'assemblée l'état des lieux des mandats en cours.

Il constate que 5 administrateurs actuels en cours de mandat ne sont pas démissionnaires et en cours de mandat :

Alain Brichet, Emmanuelle Sagnard, François Salzmann, Paulette Schultès & Jean-Louis Silhol.

Il faut donc entre un et sept candidats nouveaux.

Régine Chareyre indique qu'elle se porterait volontaire si besoin.

Après un appel à candidature, se portent candidats et se présentent et font valoir ce qu'ils peuvent apporter à l'association :

Céline Cuvilliez, Pierre Calva, Guilhem Chevalier, Marjolaine Matray-Aurenche, Ali-Patrick Louahala, Jean-Luc Defaye, Bernard Gorla.

Devant le nombre de candidatures, Régine Chareyre ne maintient pas la sienne.

La composition du CA 2025 est la suivante :

Chaque candidature est soumise au vote de l'assemblée.

Les candidats sont tous élus à la majorité.

Le CA issu de cette assemblée est donc le suivant :

Alain Brichet,

Emmanuelle Sagnard

François Salzmann

Paulette Schultès

Jean-Louis Silhol

Céline Cuvilliez

Pierre Calvat

Ali-Patrick Louahala

Guilhem Chevalier

Marjolaine Matray-Aurenche

Jean Luc Defaye

Bernard Gorla

6/ QUESTIONS DIVERSES :

Une adhérente pose la question aux nouveaux candidats élus sur les raisons qui ont conduit le président à ne pas divulguer leurs noms à leur demande, et qui a créé un malaise au sein du CA.

Certains d'entre eux répondent qu'un vote du CA a permis de déposer les candidatures le jour même de l'assemblée, contrairement aux souhaits du président, que les anciens membres candidats ont usé aussi de cette possibilité, qu'il s'agit d'une décision d'ordre personnelle, et que pour certains, ce choix d'être candidat s'est confirmé pendant l'assemblée générale.

Le Président remercie les administrateurs sortants pour tout le travail effectué, félicite les nouveaux élus et propose de réunir dans la foulée le nouveau conseil d'administration pour la constitution du nouveau bureau, décision prise à la majorité des présents.

Plus rien, n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est conviée à un buffet convivial autour de cette nouvelle équipe.

Fait à Gluiras, le 10 Février 2025.

La Présidente
Emmanuelle Sagnard

La Secrétaire
Céline Cuvilliez